



Retenue sur salaire pour trop perçu

Par **miqueIDSG**, le **16/03/2017** à **11:48**

Bonjour,

J'ai une question,
mon employeur ma versé une prime en décembre qui apparemment en février est devenu une erreur ... pour compenser le trop perçu il a effectué une retenue sur mon salaire de février puis une prochaine sur celui de mars .

Je n'ai rien contre le fait de rembourser mais c'est plus sur les sommes retenues qui correspondent à plus de 10% de mon salaire net mensuel.

Je trouve plein de site qui explique que retenue mensuelle ne peut excéder 10% du net mensuel est vrai ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **16/03/2017** à **12:59**

Bonjour,

C'est exact même en cas d'erreur, l'employeur ne peut pas retenir plus que 10 % du salaire puisque c'est considéré comme une avance...

Par **miqueIDSG**, le **17/03/2017** à **11:53**

Merci pour votre réponse, content de voir que l'entraide existe toujours :)